

Le 27 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FNPF, la Fondation des pêcheurs et la FNSafer s'unissent pour la préservation des milieux aquatiques

À l'occasion du Salon international de l'agriculture, à Paris, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fondation des pêcheurs et la Fédération Nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer) ont officialisé leur rapprochement en signant une convention-cadre de partenariat. En alliant ainsi leurs compétences, les trois organisations entendent s'impliquer activement en faveur de la préservation des territoires d'eau.

La signature s'est déroulée le 25 février en présence de Jean-Paul Doron, 1^{er} vice-président de la FNPF, de François Le Sager, président de la Fondation des pêcheurs, et de Gilles Flandin, secrétaire général de la FNSafer.

Fortes de leur connaissance approfondie des marchés ruraux et de leur ancrage territorial, les Safer accompagneront les structures associatives de la pêche de loisir dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies foncières adaptées à leurs enjeux. La FNPF et la Fondation des pêcheurs leur apporteront leur expertise environnementale en faveur de la préservation des milieux aquatiques.

La convention s'articule autour de trois axes :

- **Un accompagnement opérationnel des Safer auprès des structures associatives de la pêche de loisir** : appui stratégique à l'élaboration de politiques foncières et mobilisation d'outils adaptés (veille foncière sur les secteurs à enjeu, négociation foncière...).
- **Un accompagnement de la FNPF et ses structures associatives auprès des Safer** via notamment un appui à la rédaction de clauses environnementales dans les cahiers des charges Safer, afin de mieux intégrer les enjeux liés aux milieux aquatiques.
- **Un accompagnement de la Fondation des pêcheurs auprès des Safer** grâce à une mobilisation pour l'acquisition de sites présentant un intérêt du point de vue de la préservation des milieux humides et aquatiques et de la ressource en eau. Etant précisé que les acquisitions de la Fondation ne se réalisent pas au détriment d'activités agricoles durables lorsqu'elles existent.

Ce partenariat traduit une volonté partagée de conjuguer expertise foncière et engagement environnemental au service de territoires ruraux. Il vise aussi à faciliter le rapprochement local entre les Safer et les structures associatives de la pêche de loisir.



CONTACTS PRESSE :

FNSafer : Anne-Sophie Blancher - 06 07 19 92 36 - anne-sophie.blancher@safer.fr

Fondation des pêcheurs : Louis Leroy-Warnier - 07 89 74 79 45 - louis.leroy-warnier@fondationdespecheurs.fr

FNPF : Adrien Guiset - 06 79 88 55 12 - a.guiset@federationpeche.fr



Depuis 2007, la FNPF, avec ses 3 500 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs, 40 000 bénévoles et 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles.



Créée en 2016 par la FNPF et reconnue d'utilité publique, la Fondation des pêcheurs acquiert des territoires d'eau douce. Elle en confie la gestion aux fédérations départementales de pêche de loisir, qui mettent à profit leur expertise dans un cadre partenarial pour restaurer, protéger, mieux connaître et faire découvrir la biodiversité de ces espaces si précieux.



La Fédération nationale des Safer (FNSafer) regroupe les 17 Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) présentes sur l'ensemble du territoire français. Créées par la loi en 1960, ces sociétés à but non lucratif ont pour mission de réguler les marchés fonciers ruraux et périurbains, en s'appuyant notamment sur un droit de préemption pour favoriser l'installation agricole, protéger les espaces naturels et accompagner le développement des territoires.